

162

Novembre 89

Evaluations

Un outil en orthographe

Droits des enfants....

CHANTIERS

Association Ecole Moderne des Travailleurs de l'Enseignement Spécial
Pédagogie Freinet

AU SOMMAIRE

Infos ICEM.....	p.2
Synthèses.....	p.2
Droits des Enfants.....	p.3
Prévention des Echecs....	p.8
Un outil en orthographe..	p.9
Evaluations	p.17
Répertoire des écrits...	p.20

INFOS ICEM

Cotisation ICEM : La cotisation individuelle à l'ICEM est de 180F.

A envoyer à : Eric DEBARBIEUX
27, rue GAUTHEY - 75017 PARIS

Coopération Pédagogique :
Bulletin d'information interne de
l'ICEM. Pour s'abonner, 100 F (50F
pour les adhérents ICEM) à :
Eric DEBARBIEUX 27, rue GAUTHEY -
75017 PARIS

APPEL

OUTILS DE TRAVAIL INDIVIDUALISE POUR APPRENTISSAGES DES ADOLESCENTS ADULTES

Suite à divers contacts (notamment au salon des apprentissages personnalisés de Nantes) avec des associations travaillant avec des adolescents-adultes au niveau des apprentissages fondamentaux, il apparaît un manque réel d'outils pour des remises à niveaux par exemple. Si vous avez des contacts, des expériences à ce sujet, faites le savoir à :

Jean Claude SAPORITO
La Riola- Sclos de Contes
- 06390 CONTES

SYNTHESES

J'ai écrit à mon IDEN pour l'informer que j'allais faire une réunion de synthèse une après midi (regroupement de l'heure hebdomadaire. Cf I.O). Devaient participer à cette réunion : instits, psychologue et intervenants sur les enfants. Il vient de téléphoner au directeur de l'école disant qu'il ne l'autorisait pas, sans raisons à fournir. POINT.

Qui pratique ces réunions ? Suivant quelles modalités ? Quelle procédure utilisez vous pour faire ces réunions ? Demande d'autorisation ? Si oui, à qui ? Invitation ou convocation des participants aux synthèses ? Envoyées par qui ? Compte rendu écrit ensuite ? A qui ? Qui a eu des refus ? Qui a des suggestions ?

Je suis prêt à établir un dossier avec les éléments que je recevrai.

P.S : J'ai appris que l'IDEN considèrerait que je l'avais mis devant un fait accompli !

Envoi à Patrick ROBO - 24, rue Voltaire - 34500 BEZIERS

Circulaire n° 71-148 du 19 avril 74

Les instituteurs spécialisés exerçant leurs activités dans les classes d'enseignement spécial doivent consacrer aux réunions de coordination et de synthèse, une heure hebdomadaire.

.../...La tenue des réunions de synthèse ne peut autoriser en aucun cas la réduction des heures d'enseignement dispensé aux élèves de ces classes et établissements.

Pendant le temps consacré par le maître de leur classe à ces réunions, les élèves seront regroupés avec ceux d'une ou plusieurs autres classes pour participer avec eux à des activités d'éducation physique ou d'éveil correspondant à leur niveau. Il appartient au directeur d'école de prendre toute disposition à cet égard.

(Pour plus d'informations se référer à la circulaire citée)

DROITS DES ENFANTS

-1-

Qu'ils soient dans leur famille, à l'école, dans la cité, l'enfant et le jeune sont des citoyens à part entière.

C'est une autre conception des droits et des pouvoirs que nous voulons mettre en valeur.

Les enfants, les adolescents ne sont pas des adultes en réduction, à une échelle plus ou moins grande. Chacun d'eux est unique et pleinement responsable. L'adulte ne peut ni les manipuler, ni les soumettre à des impératifs idéologiques ou économiques.

Sur ce point, tant qu'on reste au niveau des principes, dans les colloques universitaires ou politiques, il y a un large accord.

Mais quand il s'agit de passer à la pratique !!

**LA CLASSE COOPERATIVE EST UN
LIEU PRIVILEGIE
D'APPRENTISSAGE DE LA
DEMOCRATIE, PAR L'EXERCICE DES
DROITS DE L'ENFANT.**

La pédagogie coopérative s'inscrit dans une autre conception des droits et pouvoirs de l'enfant à l'opposé du système scolaire habituel.

Elle nécessite que soient remis en question les pouvoirs de l'enseignant et elle reconnaît le jeune comme co-éducateur, comme coopérateur ayant le droit à l'autonomie, à la responsabilité. Car si l'adulte continue dans la classe à décider de tout, il n'y a rien à partager.

Les Droits de l'homme doivent être conquis dès l'enfance par leur exercice réel. Ainsi, c'est un devoir pour l'enfant que d'apprendre à être fraternel, autonome, responsable ; d'apprendre à respecter l'autre -car le droit de l'homme, c'est d'abord le droit de cet autre qui n'est pas moi.

L'adulte coopérateur qui fait confiance à l'enfant, l'accepte comme partenaire et instaure un dialogue vrai, d'égal à égal, dans la relation éducative, se crée à

lui-même le devoir de le respecter et de respecter ses droits. Mais il se crée aussi le devoir d'être "respecté" de l'enfant, c'est à dire de jouer un rôle positif dans la dialectique du désir mimétique qui est au coeur de l'éducation. Considérer l'enfant ou l'adolescent comme sujet de droits, revient à le considérer aussi comme un sujet de devoirs. L'attitude d'un adulte coopérateur ne s'apparente ni au laisser-faire, ni à la passivité. Si elle nécessite une grande ouverture, beaucoup de disponibilité et d'écoute, elle implique aussi beaucoup d'exigence et de rigueur : exigence d'efforts, de dignité, de respect de l'autre, rigueur dans l'application des décisions prises collectivement, dans l'apprentissage des connaissances, dans l'évaluation...

Ainsi se développe une sorte de dialectique entre des droits de l'enfant qui sont devoirs d'adultes et des droits d'adultes qui deviennent devoirs d'enfance...

L'école se situe dans un champ de contraintes, avec ses finalités propres : quel est alors le pouvoir de l'adulte ? Il est d'abord celui d'un acteur dans le groupe. Il est aussi celui que lui confèrent les enfants, fondé sur son autorité (au sens scientifique du terme), sa compétence et la confiance qu'ils mettent en lui. Mais le maître a sa place spécifique : il garde le pouvoir que lui donne l'institution, non négligeable, à l'origine d'un bon nombre de contraintes. Il est le seul à avoir une connaissance précise et totale des finalités à atteindre. L'enseignant est le seul responsable légal de la classe. Donc, il ne laisse pas faire n'importe quoi, qui lui ferait encourir un risque certain.

DROITS ET STATUTS DU JEUNE

Dans la société actuelle, l'enfant et l'adolescent n'ont pas de statut. Ils ont des droits strictement limités et des devoirs non établis.

" L'enfant n'appartient qu'à lui-même. Il ne peut être considéré comme un bien dont l'Etat, les groupes politiques et confessionnels, la famille même, pourraient disposer. Il doit disposer dans la famille et dans la société de tous les droits inhérents à la personne humaine." (Déclaration des Organisations Laïques. 06/10/78)

Aucun texte ne précise les conséquences de ce principe. Aussi, sans doute, ne convient il pas d'isoler les jeunes dans un statut trop rigide et trop particulier. Mais il ne faut pas masquer, non plus, les problèmes spécifiques à leur condition. Ainsi, la législation devrait se modifier pour ne pas laisser l'enfant ou le jeune sous la domination exclusive des parents ou d'institutions (laïques ou confessionnelles) en ce qui concerne son éducation, son orientation, son avenir.

A 18 ans, le jeune a tous les droits et responsabilités de l'adulte. 18 ans ? Et pourquoi pas 16 ans ? Et, à 13 ans, un jeune n'engage-t-il pas sa responsabilité pénale ? Il peut être condamné à des amendes ou à de la prison. (NDLR : La loi du 30/12/87 entrée en application le 1/03/89 supprime la détention pour les moins de 13 ans)

Depuis quelques années, des dispositions autorisent une amorce d'autonomie juridique : demande de mesures éducatives, ouverture d'un compte en banque et disposition d'un carnet de chèques avec la caution des parents, perception d'un salaire sauf si les parents s'y opposent. Cela concerne des mineurs de 16 ans et plus. Mais il s'agit encore d'ouvertures très limitées.

Par suite des habitudes éducatives de notre société, les enfants sont placés dès leur jeune âge, dans un état de soumission à l'autorité, incarnée par les parents, les enseignants, la société en général. Cette situation nie le plus souvent leur capacité d'initiative. Le droit français reste dans son

ensemble imprégné du statut d'infériorité des mineurs.

La société française prend cependant conscience de la nécessité pour les enfants et les jeunes de se préparer à l'exercice de la citoyenneté par la mise en oeuvre des Conseils Municipaux d'Enfants.

L'action "Cahiers de Doléances" a sensibilisé des élus et une partie de l'opinion. Ces élus auront-ils pris conscience que les enfants et les adolescents sont capables de jouer dans la vie scolaire et sociale un rôle plus actif qu'on ne l'admet généralement ?

VERS UNE NOUVELLE CITOYENNETÉ

L'ouverture de la société adulte vers les jeunes, une certaine volonté de tenir compte de leurs possibilités d'initiatives semble encore bloquée à l'entrée de l'Ecole.

Le Ministre lui-même ne vient-il pas d'interdire au lycée les associations d'élèves, privant ainsi les jeunes de leurs moyens d'expression au sein de leur établissement ?

Le droit d'association n'est pas reconnu aux lycéens en violation de l'article 20 de la déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10/10/48.

" Toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association pacifique. "

Une nouvelle citoyenneté ne sera possible que si on passe du pouvoir des adultes sur des enfants ou des jeunes assistés à un système où les relations s'établissent entre des acteurs autonomes et responsables.

Or, la classe coopérative n'a pas actuellement de statut d'autonomie. Elle ne définit son pouvoir que du bon vouloir de l'enseignant, lui-même limité par la réglementation et la hiérarchie.

A défaut d'un statut légal inscrit dans la Constitution définissant les Droits de l'Enfant et de l'Adolescent, un statut

expérimental d'abord, évolutif ensuite,

- précisera les droits et devoirs de l'enfant et l'adolescent,
- reconnaîtra le droit des Enfants sur leur espace et leur temps,
- définira les pouvoirs de la coopérative ou du foyer coopératif, comme lieu de régulation de la vie scolaire ou de mise en oeuvre d'un "réglement de vie", au sein de l'école, comme lieu de propositions et décisions des activités.

Un statut légal, fondé sur les Droits de l'Enfant-citoyen et ceux d'un éducateur responsable, ouvre le champ à des contrats d'action éducative, entre enfants et adultes, en classe coopérative.

La formation à la liberté et à la responsabilité par l'exercice des Droits de l'Enfant, se verra renforcée par des dispositions pratiques visant à une modification de la réglementation scolaire, du rôle des autorités hiérarchiques.

L'enfant ou l'adolescent sera reconnu comme partenaire social, co-gestionnaire à son niveau, non seulement du projet éducatif de la société dans laquelle il vit, mais du projet de vie lui-même de cette société.

Ainsi, pour la première fois, il lui sera reconnu le droit et le pouvoir d'être réellement un citoyen à part entière.

PIERRE YVIN

Depuis de nombreux mois, la presse consacre de nombreux articles aux Droits de l'Enfant et parle fréquemment du projet de Convention sur les Droits de l'Enfant. En revanche, on donne rarement les références du texte. Le B.I.C.E (Bureau International Catholique de l'Enfance), organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès de l'UNESCO, l'UNICEF, de l'ECOSOC... s'est particulièrement investie dans la rédaction de ce projet et diffuse sérieusement l'information relative

À ce sujet. Le B.I.C.E vient de publier une brochure intitulée "Projet de Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant", soit le texte tel qu'il se présente aujourd'hui à la veille de l'approbation par les Nations Unies. La consultation de ce document est facilitée par quelques définitions élémentaires, un bref historique, un sommaire des articles, un index thématique. En appendice, on trouve également le texte de la déclaration des Droits de l'Enfant de 1924 dite "Déclaration de Genève" et celle de 1959.

■ Pour se procurer la brochure (15 F) écrire au : B.I.C.E 19, rue de Varennes- 75007 PARIS.
Tél : (1) 42.22.00.01

Le B.I.C.E édite également une revue trimestrielle "Enfants de partout" (abonnement 20 F) , "L'Enfance dans le Monde" (trois fois par an, en français-anglais) ainsi que des études sur l'enfance (actes de divers colloques).

■ Les enfants ont assurément des droits mais les connaissent-ils ?

Le Comité Français pour l'UNICEF propose notamment sur ce thème tout un ensemble de documents (brochures, dépliants, affiches, jeux, diapositives, films, ...) gratuits ou payants à la portée de tous les élèves des classes maternelles, primaires et secondaires.

Catalogue matériel d'information 1989/90 :

Comité de Paris pour l'UNICEF
23, r. Notre Dame de Lorette
75009 PARIS
Tél : (1) 48.74.74.60

■ Les jeunes ont-ils des droits?

Le récent développement des Conseils Municipaux d'Enfants, les travaux préparatoires du projet d'une Convention des Nations Unies relative aux Droits des Enfants sont autant de signes annonciateurs de changements à la veille du 10ème anniversaire de l'année internationale de l'enfant et du 30ème anniversaire de la

déclaration des Nations Unies des Droits de l'Enfant.

ASSOCIATION NATIONALE DES CONSEILS MUNICIPAUX D'ENFANTS, D'ADOLESCENTS ET STRUCTURES REPRESENTATIVES ASSIMILEES.

Paris. Charte : Paris : Association Nationale des Conseils Municipaux d'Enfants, d'Adolescents et structures représentatives assimilées. 1987- 14p.

B.I.C.E : Projet d'une convention des Nations Unies relative aux Droits de l'enfant : texte de la convention adoptée à ce jour : avril 1988.

Genève : RICE, 1988. IV-21F

"Les Droits de l'Ecolier".

Enfants de partout, septembre 1987, (30) : p.29.

JODRY, Claire. A 13 ans, déjà citoyen! : le Conseil Municipal des enfants de Schiltigheim. Paris : Syros, 1987. 152p. (Contre-Poisons).

Une revue : "L'enfant, acteur de sa commune" est publiée depuis mai-juin 1988 (n°1) par l'Association Nationale des Conseils Municipaux d'Enfants.

■ AUTRES REPERES :

Un grand classique :

Le droit de l'enfant au respect.

Janus KORCZAK. Editions Robert Laffont. Paris.

Un livre de base :

La capacité juridique de l'enfant mineur en droit français.

Traditionnellement, on présente l'enfant mineur comme ne pouvant pas agir sans être représenté ou assisté. Notre droit est en réalité plus complexe. Au fur et à mesure de son développement, des droits personnels sont reconnus à l'enfant. Dans ce livre, Pierre Lenoël, ancien avocat, passe en revue à travers les textes et la jurisprudence, les Droits des Enfants en France.

Une adresse :

Fondation pour l'Enfance
8 rue des Jardins St Paul
75004 PARIS

Centre de documentation,
bibliographies

Du côté de l'OCCE , vient de
paraître :

Droits de l'Enfant. Documents pour
réflexions et animations.

Au sommaire :

- les textes fondateurs
- d'autres déclarations,
circulaires.
- des extraits de livres
- des dossiers de presse

Se renseigner auprès de sa section
départementale.

Repères constitués à partir des
envois de Marie Noelle FROIDURE et
de Michel FEVRE.

EN BREF

Consultation nationale :
Quel enseignement pour demain ?

Dans les écoles sont arrivés le
rapport "Principes pour une
réflexion sur les contenus de
l'enseignement" de Bourdieu-Gros et
le questionnaire joint.

Michel ALBERT se propose de
recevoir les réponses complètes ou
partielles que vous donnez ou que
vous avez données et d'en faire une
synthèse qui deviendrait alors la
réponse de la Commission E.S. Pour
ce faire, il a déjà contacté
plusieurs personnes de la
Commission en leur envoyant ses
premières réponses au
questionnaire.

Pour contact : Michel ALBERT
MASSAIS
79150 ARGENTON CHATEAU

EN MARGE DE L'ACTUALITE

Article 13 :

1. L'enfant a droit à la liberté
d'expression. Ce droit comprend la
liberté de rechercher, de recevoir
et de répandre des informations et
des idées de toute espèce, sans
considération de frontières, sous
une forme orale, écrite, imprimée
ou artistique, ou par tout autre
moyen du choix de l'enfant.

2. L'exercice de ce droit ne peut
faire l'objet que des seules
restrictions qui sont prescrites
par la loi et qui sont nécessaires
:

- a) au respect des droits ou de
la réputation d'autrui;
- ou b) à la sauvegarde de la
sécurité nationale, de l'ordre
public, de la santé ou de la
moralité.

Article 14 :

1. Les Etats parties respectent le
droit de l'enfant à la liberté de
pensée, de conscience et de
religion.

2. Les Etats parties respectent le
droit et le devoir des parents ou,
le cas échéant, des représentants
légaux de l'enfant, de guider
celui-ci dans l'exercice du droit
susmentionné d'une manière qui
corresponde au développement de ses
capacités.

3. La liberté de manifester sa
religion ou ses convictions ne peut
être soumise qu'aux seules
restrictions qui sont prescrites
par la loi et qui sont nécessaires
pour préserver la sûreté publique,
l'ordre public, la santé et la
moralité publique, ou les libertés
et droits fondamentaux d'autrui.

Projet de Convention des Droits de
l'Enfant (état du texte en mars 89)

Deux articles qui seront des textes
à utiliser pour défendre la liberté
d'expression des enfants et que
nous versions au dossier de la
question d'actualité "Voile ou pas
de voile".

UN NOUVEAU CIRCUIT

A la suite d'un atelier sur "ECOLE, PEDAGOGIE FREINET ET PREVENTION DES ECHECS SCOLAIRES" organisé par la Commission E.S au Congrès de Strasbourg, se met en place un circuit de travail sur ce thème.

Y participent déjà:

Pascal DUCIMETIERE, M France VERNAULT, Nicole REZZDOUG, Eliette SEMEIRA, Nicole CONNES, Michelle FRADIN, Janine CHARRON et Michel ALBERT.

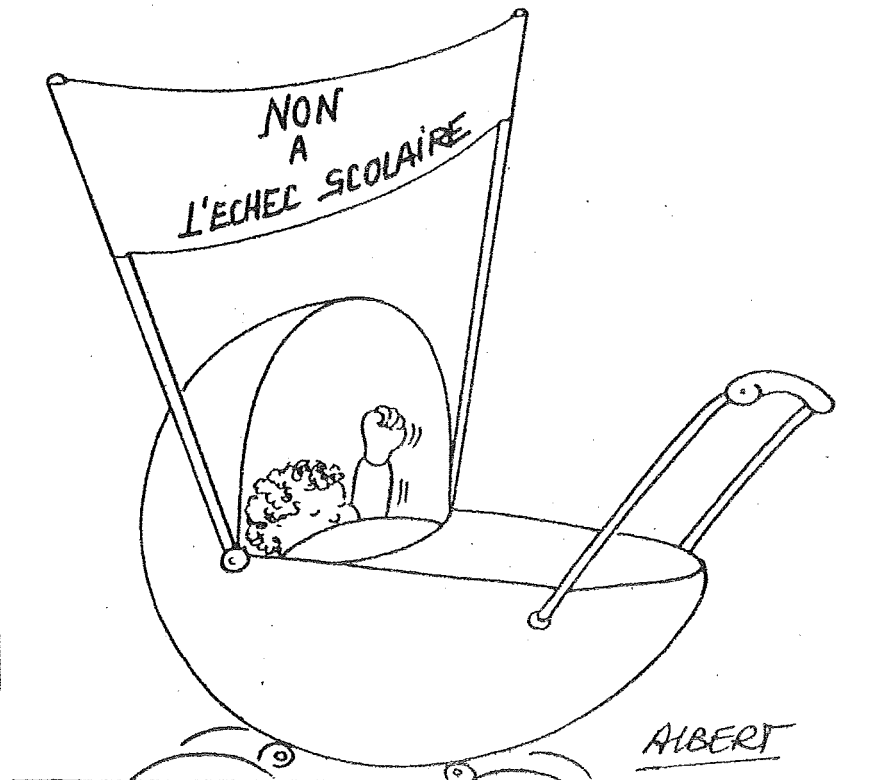
Leur premier travail consiste à répondre à la liste de questions suivantes :

- 1/ Est-ce que l'enseignant peut établir le rôle de tiers pour rétablir la communication enfant-parents ? comment ?
- 2/ Est-ce qu'on peut encore prévenir l'échec scolaire au CP ?
- 3/ Est-ce que l'enfant ne rejoue pas la séparation initiale (passage de la fusionnalité à une relation d'identité) à chaque rupture : passage de la maison à l'école, passage de la maternelle au primaire?
- 4/ Comment repérer les indices d'un trouble à travers les fixités ?
- 5/ Une fois ces indices repérés, comment les décoder ?
- 6/ A qui faire appel pour se faire aider ?
- 7/ Comment prévenir l'installation de troubles par contagion au sein du groupe ?
- 8/ Quand entreprendre l'aide ?
- 9/ Quels outils avons nous pour repérer les difficultés et entreprendre une aide ?
- 10/ Comment organiser le travail avec les intervenants extérieurs, les co-éducateurs, les travailleurs sociaux, les soignants ?
- 11/ L'intervention multiple : bienfait ? méfait ?
- 12/ L'intervenant extérieur: information vers le groupe classe, vers les enseignants.
- 13/ Comment intervenir auprès des parents de l'enfant en difficulté ?
- 14/ Comment organiser l'aide dans un groupe coopératif (classe coopérative) ?
- 15/ Comment se servir de l'aménagement des rythmes de vie pour aider les enfants en difficultés ?

On peut aider ce groupe de travail en envoyant un texte de réflexion, un document, une présentation de livre, un compte-rendu d'un moment de classe, un projet, une monographie, des questions ...ou même tout simplement un petit bonjour pour dire que le travail mené nous intéresse.

Pour tout contact :

Michel ALBERT
MASSAIS
79150 ARGENTON
CHATEAU



PREVENTION des ECHECS

Un outil pour l'orthographe

Chaque moment d'écriture est pour l'enfant une occasion de faire fonctionner ses compétences orthographiques. Ces occasions ne manquent pas dans une classe pratiquant la correspondance scolaire, le journal et tentant de multiplier les interactions communicatives avec l'extérieur.

Et, si les enfants font fonctionner leurs compétences orthographiques, celles ci leur font parfois, et même souvent dans l'enseignement spécialisé, défaut et nous arrivons à un lot relativement important d'erreurs à corriger.

A ce moment là, deux possibilités :

- soit le maître corrige seul les erreurs et donne la bonne réponse à l'enfant (ce peut être le cas devant une difficulté orthographique trop compliquée au regard des compétences de l'enfant, ou tout simplement parce que la situation l'impose .. lettre aux corres qui doit partir le jour même par ex). Dans ce cas, l'enfant ne profite pas de son erreur pour améliorer ses compétences.

- soit la correction des erreurs orthographique devient un moment d'étude et de réflexion sur l'écrit et son fonctionnement.

La deuxième solution, quand elle est possible, est celle que nous préférons, je pense. Mais comment faire pour que ce ou ces moments de correction des erreurs soient des moments de recherche orthographique et de réflexions sur l'écrit.

Dans ma classe de perfectionnement de grands (enfants sachant pour la plupart lire et écrire .. mais avec beaucoup de "fautes" comme ils disent ... ce qui les bloque même pour certains.) plusieurs outils d'aide à la correction des textes étaient à la libre disposition des enfants :

- le dictionnaire (qui est la référence en matière orthographique!)
- le J'écris tout seul
- Mes 3000 mots
- et les enfants utilisaient aussi les textes de notre cahier de textes pour y retrouver des mots et leur orthographe précise.

Au moment de la correction, je soulignais les erreurs des enfants, charge à eux de les corriger en retrouvant l'orthographe correcte dans les outils à leur disposition. Les mots mal orthographiés venaient ensuite s'inscrire sur leur carnet de références personnel et devenaient sujet à apprentissage et faisaient l'objet de "dictées à deux".

Très rapidement, je saisisais les limites d'un tel système. Devant certaines erreurs, (le manque de "s" au pluriel), les enfants le rajoutaient relativement rapidement sans réflexion ni recherche puisque l'erreur leur était présentée, toute visible, bien soulignée.

La dictée à deux.

les enfants sont deux par deux. Le premier enfant prend le carnet, le cahier du deuxième et lui donne dictée d'un mot. Si l'enfant l'écrit correctement, une barre vient s'ajouter à côté du mot sur le carnet. Si erreur, il y a l'enfant essaie de réécrire le mot après qu'il lui ait été présenté et si il y a encore erreur, l'enfant copie le mot. Dans ma classe, au bout de trois dictées justes, on considère le mot acquis. Les résultats des dictées sont affichées sur un tableau représentant le nombre de mots acquis par chacun.

Un enfant pouvait écrire "travaye" pour "travail" un jour et quelques jours plus tard, "portaye" pour "portail" ; les mots corrects n'étant pas forcément sur la même page dans son carnet de références, il aurait pu ainsi reproduire l'erreur un nombre incalculable de fois puisqu'aucun lien n'existait entre ces deux erreurs. Aucun REPERE ne se construisait.....

Posons la question sérieusement : les enfants et bon nombre d'adultes ont des difficultés à écrire sans erreurs d'orthographe; c'est un fait pas nouveau d'ailleurs et contrairement à une coriace idée reçue, se maintient sans empirer le moins du monde. Il importe donc de chercher de quelles difficultés il s'agit et à quoi véritablement on peut les attribuer. Depuis quatre siècles et plus la réponse est immuable: c'est parce que l'orthographe est trop compliquée et trop loin de la prononciation actuelle. Si tel était le cas, on observerait deux conséquences inévitables : les erreurs auraient une tendance simplifiante et l'écriture erronée se rapprocherait de la prononciation . or, c'est loin d'être le cas, les erreurs des élèves et des "dysorthographiques" de tout poil sont au contraire souvent sans lien avec la prononciation et presque toujours d'une étrange complication.. comme si les sujets complètement pris de panique en rajoutaient à tout hasard. Si je me perds dans la forêt, ce n'est pas parce qu'elle est compliquée, c'est parce que je n'ai pas de repères...

Si les enfants se perdent dans l'orthographe, c'est peut être bien qu'on ne leur a guère appris à s'y orienter : en quoi la dictée pivot, cœur et fondement de l'enseignement de l'enseignement de l'orthographe, est elle un moyen de construction de repères ?

EVELYNE CHARMEUX- "Toujours la réforme de l'orthographe.."-
Libération - 26/09/89

J'ai essayé, sans grand succès d'autres modalités de correction de leurs textes par les enfants (les essais furent d'ailleurs très brefs !) :

- au lieu de leur souligner la faute précise, je leur soulignais le mot entier ==> ce qui faisait que parfois, les enfants corrigeaient le mot en rajoutant une faute !!

- je les renvoyais vers une fiche d'orthographe pour les aider : mais comme ils disaient, quelle galère ! Si pour corriger une petite faute, il faut faire une fiche entière, c'est à vous décourager d'écrire !

■■■■■■■■ UN NOUVEL OUTIL

Je me suis donc fabriqué un outil de références orthographiques. C'est un cahier personnel à chaque enfant qui comprend, dès le départ, plus d'une centaine de fiches références.

J'ai établi la liste des fiches à partir :

- des sons et de leurs graphies
- des difficultés déjà rencontrées par les enfants
- des difficultés que je pensais qu'ils pouvaient rencontrer.

Certaines fiches sont uniquement des références de conjugaison vers lesquelles je peux renvoyer les enfants au moment de la correction de leurs textes.

■■■■■■■■ COMMENT UTILISONS NOUS CE CAHIER DE REFERENCES

Dès les premiers jours de l'année, tous les enfants de la classe possédaient l'ensemble des fiches de référence.

■■■■■■■■ AU MOMENT DE LA CORRECTION DES TEXTES

Au moment de ma correction, je soulignais le mot contenant l'erreur en indiquant au dessus le numéro de la fiche référence vers laquelle l'enfant devait se diriger pour s'aider. Pour certains (et cela dépendait en fait, du niveau des enfants, j'indiquais dans la marge sur la ligne correspondante le numéro de la fiche à consulter : les obligeant à faire l'effort de recherche de leurs erreurs).

L'enfant consultait la fiche références (il pouvait bien entendu s'aider des autres outils existant !) et corrigeait son erreur. Le mot correctement orthographié venait alors rejoindre les autres sur la fiche référence correspondant à l'erreur commise. Son "feu de signalisation" passait au rouge. L'enfant devait alors apprendre ce mot et nous réutilisions la dictée à deux. Après trois dictées correctes, le "feu de signalisation" du mot passait au vert ! On pouvait apprendre d'autres mots.

- Si l'enfant commettait plusieurs fois une même erreur, un moment de travail était programmé sur la notion à voir. A la fin de ce moment, l'enfant devait apprendre toute la fiche (le "feu de signalisation" de la fiche passait au rouge).

■■■■■■■■ REMARQUES SUR CE CAHIER DE REFERENCES

- je ne prétends rien avoir inventé : ce cahier est un mélange du carnet de mots à apprendre et du COLORTHO (fichier de références orthographiques). Il a l'avantage d'être adapté à chaque enfant, de pouvoir suivre l'enfant plusieurs années.

- comme chaque nouvel outil mis en place dans nos classes, un moment d'apprentissage de l'utilisation de l'outil fut nécessaire dans les premiers temps. En effet, lorsque je renvoyais les enfants vers une fiche, ils ralaient de ne pas trouver le mot recherché dans la fiche.

- ce cahier a vraiment permis à certains enfants de ne plus écrire chaque nouveau mot sans faire appel à leurs connaissances antérieures. Ils se sont enfin mis à dire "c'est comme dans ...".

- le fait de donner d'emblée toutes les fiches références aux enfants a des avantages et des inconvénients :

INCONVENIENTS : les références ne sont pas celles du groupe ou de l'enfant. Elles sont préalablement définies. Inconvénient mineur à mon avis puisque rien n'interdit d'y rajouter les références de la classe.

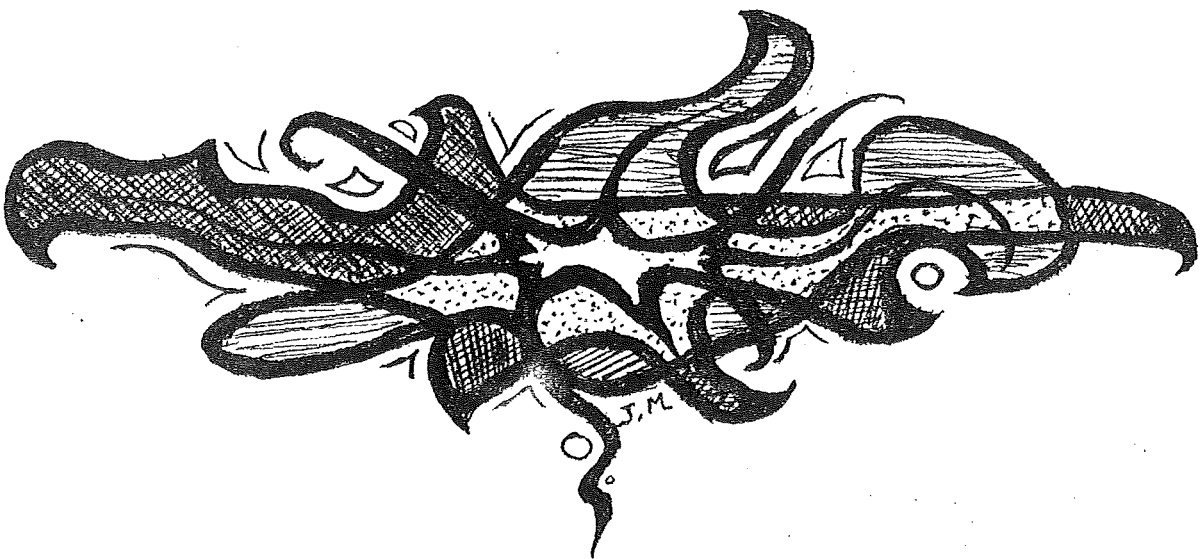
AVANTAGES : si les fiches sont numérotées, aucune progression n'est fixée au départ. Au contraire !! Tel enfant a, dès les premiers temps eu besoin d'écrire le "ier" de fermier. le renvoyer vers la fiche, écrire le mot sur sa fiche lui permettent d'avancer à son rythme et en fonction de ses besoins.

■■■■■■■■■ ET MAINTENANT

Cette année, je me retrouve dans une classe de perfectionnement de "petits". L'utilisation d'un tel outil semble, à priori, plus difficile à organiser, à mettre en place...

Je suis prêt à échanger sur cet outil, mais aussi sur toutes nos pratiques d'apprentissage de la langue écrite.

Didier MUJICA



TITRE DE LA FICHE REFERENCE

Numéro
de
la
fiche

Les feux de signalisation de la fiche :

eil eille		○ ○ ○	56
○ le conseil	○ la merveille		
○ le réveil	○ la bouteille		
○ le soleil	○ la corbeille		
○ l'appareil	○ l'abeille		
○ _____	○ _____		
○ _____	○ _____		
○ _____	○ _____		
○ _____	○ _____		

Feu rouge : je dois m'arrêter pour apprendre la fiche. (la difficulté a été vue en classe)

Feu orange : je dois m'arrêter, j'ai des mots à apprendre sur cette page.

Feu vert : je peux passer, je connais cette difficulté ou je l'ai déjà étudiée.

Le format réel de la fiche est 10,5 * 14,7 (une demi feuille de format A4).

Les fiches étaient collées sur un cahier. J'aurais pu, par agrafage, confectionner un cahier spécial.

Place disponible pour d'autres mots : ceux de l'enfant.

Les premiers mots inscrits ont été choisis d'après une échelle de référence.

Feu de signalisation du mot :

Lorsque le mot est à apprendre, le feu est entouré en rouge.

Au cours de la dictée à deux, les barres de vérification sont mises dans ce "feu". Au bout de trois dictées sans erreurs, le feu est colorié en vert.

ANNEXE 2

Voici une liste des fiches références que j'utilise. Je n'y ai pas mis les fiches concernant la conjugaison. Je suis prêt à envoyer des photocopies du cahier complet à la condition que chacun m'envoie ses réactions, critiques, remarques.... et pour la somme de 40 F (photocopies + frais d'envoi).

les prénom de la classe
l'alphabet
a
i
y
u
b
p
pp
t
tt
d
m
mm
n
nn
l
ll
r
rr
f
ff
ph
v
o
au
eau

on
om
en
an
em
am
oi
ou
jours de la semaine
petits mots
pr
br
tr
dr
cr
gr
fr
vr
pl
bl
cl
gl
al
ol
il
ul
el
as
os
is
es
us
ar
or
ir
ur
our
ac
oc
ic
ouc
in
ain

ein
im
ain
c
q
k
g
ch
j
ge
gi
s
ss
ç
c
t
sc
x
la lettre g
la lettre c
s
z
la lettre s
é
er
ez
e
ai
è
e
ê
ai
gn
e
eu
eu
oeu
les lettres muettes
les chiffres

les liaisons
l'
petits mots
petits mots
ia
io
ie
ien
ian
ion
oin
ay
oy
uy
ill
ille
ail
aille
eil
eille
euil
euille
ouil
ouille
ier
ière
chiffres
ordinaux
elle
ette
esse
oir
oire
la lettre x
eur
pluriel en s

pluriel des noms en z,x,s
pluriel : al aux
pluriel en aux
pluriel en eux
pluriel en ous
pluriel des mots ail
les féminins
er ère
ier ière
on onne
ien ienne
eur euse
eur rice
e esse
if ive
s sse
ui
ué
il y a ...
h
la fin d'un mot
lettres muettes finales
mots de même famille
mon ton son ...
les homonymes
c'est..... qui
c'est c'était
enant
majuscule point
nom propre nom commun
et / est

a / à
son / sont
on / ont
forme interrogative
forme : qui.....??
forme : est ce que.....??
inversion
pourquoi + inversion
qu'est ce qu
que qu'est ce que
quand?
forme négative
forme ne...pas
forme n'...pas

Un circuit de réflexions sur nos pratiques d'enseignement de l'orthographe se met actuellement en place.

Son premier travail pourrait être de réfléchir à nos différentes pratiques, d'établir un état des lieux, de nos difficultés, de nos réussites, de nos besoins .. pour dans un deuxième temps aller vers la construction d'outils pratiques pour la classe.

Pour tout contact :

Didier MUJICA
18 rue FERREE
ASNIERES
18000 BOURGES

16

...dinaire)	30 F	9 F
...s d'écrivains..	30 F	9 F
...ort : 13F et 22F		
...ATION. Merci.		
...5 F).		
	<u>NET A PAYER</u>	

PRIX EN BAISSSE !!

A servir à (nom, prénom, adresse précise) :

[illegible]

C.C.P. 915.85 U LILLE

Bulletin à renvoyer à :

J. et M. MÉRIC
10 rue de Lyon
33700 MÉRIGNAC

EVALUATIONS

Beaucoup d'échanges en ce moment dans les écoles, les collèges et dans l'I.C.E.M autour de L'EVALUATION.

La Commission Enseignement Spécialisé qui a beaucoup travaillé sur ce thème ne pouvait être absente de ce débat.

Le premier texte ci-dessous se voulait, au départ, être un brouillon d'une sorte de CHARTE de l'EVALUATION, liste d'invariants, de garde fous ou de principes. Il vous est livré avec une des premières réactions reçues. D'autres textes nous sont parvenus ... Pour des raisons purement techniques, ils devront attendre le prochain numéro pour être publiés avec les vôtres.....

A chacun maintenant de dire d'abord s'il a ou non pratiqué les évaluations, ce qu'il en pense au niveau des contenus, de la forme, des objectifs, des résultats, du travail demandé, des réactions des enfants, des réactions des collègues.....

VERS UNE "CHARTRE" DE L'EVALUATION

PRELABLE

TOUTE PRATIQUE PEDAGOGIQUE EST EN ELLE MEME UNE EVALUATION.

TOUTE MISE EN PLACE DE TRAVAIL INDIVIDUALISE NECESSITE UNE EVALUATION DE DEPART.

1/ Nous sommes d'accord avec la mise en place d'une évaluation des compétences et connaissances des enfants en début de CE2 et en 6ème.

2/ Cette évaluation doit porter sur toutes les matières enseignées par l'Ecole sans hiérarchisation entre elles.

3/ Certains enfants doivent pouvoir bénéficier d'un deuxième essai après quelques semaines de classe.

4 / Les résultats de ces évaluations doivent être en priorité communiqués aux enfants concernés en terme de "je sais" et doivent permettre de mettre en place avec eux, des objectifs pour l'année.

(L'ENFANT PREMIER ACTEUR DE SA FORMATION, DE SES APPRENTISSAGES)

5 / Aucun jugement de valeur envers l'enfant ou auprès de sa famille ne sera donné.

6 / Les résultats permettront aux enseignants des Maternelle, CP et CE1 d'évaluer leurs enseignements. Des temps de concertation et de

formation seront mis à la disposition des volontaires (journées pédagogiques, stages,...) afin de se former pour améliorer leurs enseignements.

(ET VIVE L'EVALUATION FORMATIVE DES ENSEIGNANTS!!)

7 / Les prochaines évaluations devraient être construites à partir des programmes officiels et des programmes officieux (manuels scolaires) et devraient aussi être utilisées pour mesurer l'adéquation des programmes aux enfants. Elles concerneraient alors les enfants de CE2 et 6ème ainsi que ceux qui, si l'Ecole le leur avait permis, se trouveraient en CE2 6ème c'est à dire les enfants d'âge CE2 ou 6ème se trouvant en Perft, S.E.S, EREA, IMP....

8/ L'ICEM dénoncera toute utilisation négative ou ségrégationniste des résultats de l'évaluation.

9 / A VOUS DE DIRE.....

Didier MUJICA

LE POUR ET LE CONTRE

MICHEL ALBERT

Voilà une préoccupation du moment qui mobilise de l'encre et de l'énergie. Pour ma part, je ne suis pas directement concerné par cette évaluation, mais on en parle beaucoup autour de moi.

Cette opération présente à la fois un aspect cohérent et un aspect aberrant.

A / COHERENT (relativement) dans l'objectif poursuivi : "Mettre en lumière les connaissances des élèves à un moment crucial de leur parcours scolaire. Détecter leurs difficultés éventuelles. Y porter immédiatement remède.

COHERENT dans la démarche :

- 1/ Evaluation des connaissances
- 2/ Formation des enseignants
- 3/ Aide / situation locale.

Cet attribut de cohérence fait ici abstraction de toute critique de détail (évaluation de toutes les connaissances cf point 2 du texte ci-dessus, évaluation réalisée tout au long de la scolarité cf point 1).

Ici, on cherche à porter remède, à moindre frais, à une situation existante sans bouleverser fondamentalement celle-ci..
Il s'agit d'une évaluation conjoncturelle et non formative.

B/ ABERRANT

- Admettons que cette évaluation soit apte à mettre en lumière les difficultés scolaires essentielles des enfants de CE2 et de 6ème.

- Pour résoudre celles-ci, on laisse le choix aux enseignants pour trouver le remède (travaux de groupes, ateliers, soutien individuel..)

1°) Pourquoi les enseignants trouveraient-ils subitement un remède qu'ils devraient posséder depuis longtemps ? L'évaluation agirait comme un révélateur ??

2°) Des classes fonctionnent déjà en utilisant l'évaluation, le travail en ateliers, le travail individualisé... Sont-elles parvenues à trouver le remède à l'Echec scolaire ? Jusqu'à quel point ? Dans quelle mesure cette expérience de terrain servira-t-elle de référence ?

- ABERRANTE, à mon sens, la réponse qu'on apporte aux craintes évoquées ci dessus. Celle ci consiste en une formation pour les enseignants volontaires qui seront invités à suivre des modules de formation de 4 jours pour les aider à faire face aux difficultés des élèves.

Quatre jours de formation pour passer d'une pédagogie conventionnelle à une pédagogie individualisée, ou pour employer des termes dans le coup :

"Pour passer d'une pédagogie de conditionnement à une pédagogie interactive et différenciée ..". Tout cela sans moyens supplémentaires (postes, équipements, outils pédagos...) !!!

- ABERRANTE, la limite fixée : "15 février, fin de l'opération"

Le procédé est mécanique !!!

- Ou on considère tous les élèves comme de bons élèves c'est à dire : disponibles et en harmonie face aux contenus scolaires et méthodes pédagogiques, ou on les considère comme des objets.

Dans le premier cas, on peut penser que les enfants ayant pris conscience de leurs manques, ils vont rétablir la balance avec quelques séquences appropriées en bons élèves qu'ils sont.

Dans le deuxième cas, on repère un trou qu'on tente de combler.

La connaissance que j'ai des enfants en difficulté scolaire (15 ans de pratique) me laisse "baba" devant une telle mesure et les interprétations qu'elle induit. Ce qui manque à la plupart des enfants en difficulté scolaire, c'est justement cette disponibilité par rapport aux apprentissages, cette "communion" avec les contenus, cette appropriation du milieu scolaire. Combien d'entre eux vont être remis en selle après trois mois de "soutien pédago" ??

Une fois encore, la charrue précède les Boeufs (ah ! la poésie rurale façon XIXe !!!).

On a installé le Comment avant d'avoir posé complètement le Pourquoi. Le cadre (le comment) est nettement insuffisant pour apporter un remède conséquent à l'Echec Scolaire car le pourquoi de cet échec n'est posé qu'en termes de "Manques au Savoir".

Il devrait être posé :

a) sur le plan institutionnel : modification des contenus et organisation pédagogique.

b) sur le plan personnel : modification du comportement de l'enfant face aux apprentissages en corrélation avec une modification du regard porté sur lui par ses co-éducateurs.

Cette dernière option correspond probablement à l'esprit du "grand projet Education Nationale" façon France. Celui ci est particulièrement ambitieux puisqu'il se veut à la fois élitiste et démocratique (Tous les enfants scolarisés au collège jusqu'à 16 ans...). Il est bien évident que pour marier ces deux termes, il faudrait une masse de moyens (locaux, matériel, formation...) autrement considérable que ce dont nous disposons.

Dans ces conditions, les objectifs généreux sont souvent la façade riante qui masque un cadre vermoulu fait de bric et de broc. Les diverses images entreprises sont à l'image de cette évaluation réparation pédago : un compromis, un traitement de surface.

Reste que s'il demeure un espoir face à un tel projet, c'est celui d'une éventuelle dimension stimulatrice..

Sera ce l'étincelle qui fera jaillir une gerbe d'initiatives ??

REPertoire DES ECRITS

ANNEE 88/89

CORINE PITTION ROSSILLON

Nous vous rappelons la possibilité
de se procurer des photocopies d'anc
iens articles de CHANTIERS moyennant
remboursement des frais de
photocopies et d'envois auprès de :

Serge JAQUET

Maison Burnet- Rive gauche

GILLY SUR ISERE

73200 ALBERTVILLE

1. LECTURE

Animation autour d'un livre	Roger MERCIER	n° 1	sept 88	p 33
Fabriquer des livrets de lecture	Bruno SCHILLIGER	n° 3/4	nov-déc 88	p 17
Faire lire ce qui environne les enfants	Nicole ELERT	n° 6	fév 89	p 5
Télématique et lecture	Roger BEAUMONT	n° 11	juillet 89	p 7
Bibliographie sur les B.C.D	A PITTION ROSSILLON	n° 1	sept 88	p 37

2. ORGANISATION DE LA CLASSE, DECLOISONNEMENT

3. MATHS

Mesures en classe : vers des ateliers de calcul	Michel FEVRE	n° 5	janv 89	p 6
Mesures sous la neige	Sophie KUEHM	n° 5	janv 89	p 19
Cahier de textes et maths	Jean LOUAT	n° 5	janv 89	p 20
Jeux de loto et lecture de l'heure en classe d'adapt.	Ann'Marie DJEGHMOUM	n° 5	janv 89	p 22
Organisation de l'atelier monnaie en perft	J Claude SAPORITO	n° 5	janv 89	p 24
Calcul vivant en S.E.S	Frédéric LESPINASSE	n° 5	janv 89	p 27
Nos outils de mathématiques	Jean Claude SAPORITO	n° 5	janv 89	p 29
les nouveaux fichiers opérations numérations	Christian BIZIEAU	n° 5	janv 89	p 30
Un trajet en mathématiques	Hanna KHALFON	n° 7	mars 89	p 16

4. FRANCAIS - EXPRESSION ECRITE - EXPRESSION ORALE

Expression, publication, censure	Christiane DUFFAUD	n° 3/4	nov/déc 88	p 37
Journal parlé	Jacques PETIT	n° 3/4	nov/déc 88	p 64
Trois machines à écrire en classe de perft	Michel FEVRE	n° 3/4	nov/déc 88	p 44
Texte libre	Bruno SCHILLIGER	n° 9/10	mai 89	p 5
	Janine CHARRON			
	M Pierre FONTANA			

L'entretien numéro spécial				
- l'entretien pratique de communications et d'expressions	Michel FEVRE	n° 9/10	mai 89	p 44
- l'entretien dans un I.M.E	Janine CHARRON	n° 9/10	mai 89	p 45
- communiquer avec l'autre	Ann'Marie DJEGHMOLM	n° 9/10	mai 89	p 50
- l'entretien dans une classe de perft	Sophie KUEHM	n° 9/10	mai 89	p 51
Et quoi de neuf, ce matin ?				
- l'entretien dans une classe unique	Bruno SCHILLIGER	n° 9/10	mai 89	p 54
Quoi de neuf ?				
- l'entretien dans une classe élémentaire	Roger BEAUMONT	n° 9/10	mai 89	p 56
Conseil et entretien. Pourquoi ?				
L'entretien dans une classe d'IMP	M Pierre FONTANA	n° 9/10	mai 89	p 58
Un moment qui se passe bien : l'entretien				
- L'entretien dans une classe de perft	Didier MUJICA	n° 9/10	mai 89	p 59
Le Quoi de Neuf : interview				
- L'entretien dans une classe de S.E.S	Monique MERIC	n° 9/10	mai 89	p 65
Le Quoi de Neuf ?				
- L'entretien dans une classe de perft en zone rurale	François VETTER	n° 9/10	mai 89	p 67
- L'entretien dans une classe de CEI à Paris-Le Quoi de Neuf?	A PITTION ROSSILLON	n° 9/10	mai 89	p 72
Langage/langue : la confusion langage / langue	Christian LERAY	n° 9/10	mai 89	p 77
Une démarche interculturelle	J Claude SAPORITO	n° 2	oct 88	p 21
Découverte de la calligraphie arabe				
Discussion autour du journal des enfants	Sophie KUEHM	n° 7	mars 89	p 33

5. VIE COOPERATIVE, AUTOGESTION, CONFLITS, EQUIPE PEDAGOGIQUE

S'il te plaît, laisse moi t'apprivoiser	Sophie KUEHM	n° 1	sept 88	p 27
Travailler autrement ou une équipe en danger	Equipe IMP Clair Joie	n° 2	oct 88	p 5
Une séance émouvante de notre Conseil de Coopération	Danièle JASMIN	n° 2	oct 88	p 26
Une équipe pédagogique en danger	Equipe IMP Clair Joie	n° 3/4	nov/déc 88	p 8
Classe intégrée	Bernard CHOVELON	n° 5	janv 89	p 33
Fou comment ça s'écrit ? Et comment ça s'efface ?	Martine JANVIER	n° 6	fév 89	p 19
Intégration des élèves de S.E.S en collège	Frédéric LESPINASSE	n° 6	fév 89	p 25
Comment réussir une intégration ?	Serge JAQUET	n° 6	fév 89	p 27
Philippe entre dans la classe	J Louis MAUDRIN	n° 8	avril 89	p 16
Les traces des Conseils	Ann'Marie DJEGHMOLM	n° 7	mars 89	p 7
Philippe et le maître	J Louis MAUDRIN	n° 9/10	mai/jui89	p 15
Apprentissages, autonomie, organisation	Genèse de la Coopé			
Un premier jour ordinaire	J Paul BOYER	n° 11/12	juil 89	p 29
Vivre les droits de l'homme dans la classe au quotidien	J Paul BOYER	n° 11/12	juil 89	p 31
Vivre les droits de l'homme dans la classe au quotidien	Pierre YVIN	n° 7	mars89	p 4
Techniques d'évaluation	J Claude SAPORITO	n° 7	mars89	p 5
La relation maître-élève	Serge JAQUET	n° 7	mars89	p 30
	Ann'Marie DJEGHMOLM	n° 8	avril 89	p 13
L'arbre dont vous êtes le héros	et le groupe Psychoop			
	Eric DEBARBIEUX	n° 9/10	mai/jui89	p 25
	et le groupe Violence	n°		
	dans la salle de classe			
Problématique de la mise en place du travail individualisé	J P Godey	n° 11/12	juil89	p 17
dans les classes du centre d'Orientation d'Anet/marne	C Lociciro			
Madame, vous devez être fière de nous	Simone BERTON	n° 6	fév 89	p 10
Mais qu'avaient-ils de si important à dire ?	Simone BERTON	n° 6	fév 89	p 13
Et à dire à qui ?				

6. EDUCATION PROFESSIONNELLE

Problématique de la mise en place du travail individualisé	J P Godey	n° 11/12	juil89	p 17
dans les classes du centre d'Orientation d'Anet/marne	C Lociciro			

7. ENFANTS IMMIGRES, ENFANTS DU VOYAGE

Tsiganes et voyageurs : peur, rejet, mythe, fantasme ? Qui sont-ils ?	A LAURENT FAHIER	n° 6	fév 89	p 8
Informations, réflexions, analyses à propos des tsiganes et voyageurs	A LAURENT FAHIER	n° 9/10	mai/jui89	p 17

8. CREATION MANUELLE ET TECHNIQUE

9. EXPRESSION CORPORELLE ET DRAMATIQUE

10. OUTILS ET TECHNIQUES D'EXPRESSION

Chantier Cartes Postales en S.E.S	Monique MERIC	n° 2	oct 88	p 31
Dessins géométriques		n° 6	fév 89	p 44
Outils publiés par les PEMF		n° 7	mars 89	p 40
Outil lecture		n° 3/4	nov/déc 88	p 79
Outil : un dossier et des fiches	Non Violence Actualité	n° 3/4	nov/déc 88	p 82

11. CORRESPONDANCE

La correspondance internationale	Christian LERAY	n° 1	sept 88	p 20
Le contrat de la correspondance scolaire	Bruno SCHILLIGER	n° 1	sept 88	p 21
Lettres collectives, lettres individuelles	Yves FRADIN	n° 9/10	mai/jui89	p 20

12. AUTRES EXPRESSIONS : MUSIQUE, ARTS PLASTIQUES...

13. REMISE EN CAUSE A.I.S, GAPP, ZEP

GAPP : objectifs et fonctionnements	Elisabeth CALMELS	n° 1	sept 88	p 6
Une journée de travail en GAPP	A SERRES	n° 1	sept 88	p 8
Une journée de travail du psychologue scolaire	Nicole CONNES	n° 1	sept 88	p 11
Rapport sur le réseau d'aide aux élèves en difficultés dans l'enseignement élémentaire. GAPP et classes d'adaptation.	Michel ALBERT	n° 1	sept 88	p 15
Institutrice en centre hospitalier spécialisé	Gilberte BLONDEL Lucienne COSIMI	n° 2	oct 88	p 40
Les Sections d'Education Spécialisée	Monique MERIC	n° 2	oct 88	p 46
Le devenir des S.E.S	Infos SGEN-CFDT	n° 2	oct 88	p 49
Enseignant à but psychopédagogique	Pascal DUCIMETIERE	n° 6	fév 89	p 15
Entre les enseignants et le GAPP : un projet	Elisabeth CALMELS	n° 7	mars 89	p 27
Entre les enseignants et le GAPP : un projet. Questions.	Michel ALBERT	n° 9/10	mai/jui89	p 13
A l'aide	Elisabeth CALMELS	n° 1	sept 88	p 5
Vous avez dit Réussite : questions-réactions-réponses	A PITTION ROSSILLON Michel ALBERT	n° 11/12	jui/aoû89	p 27

14. PRESSE , JOURNAUX SCOLAIRES...

DOSSIER SPECIAL : MOINS D'ECRITS VAINS, PLUS D'ECRIVAINS...		n° 3/4	nov/déc 88	p
Le journal scolaire : outil de diffusion de la pensée et de l'expression enfantine	Christiane DUFFAUD	n° 3/4	nov/déc 88	p 22
L'aspect juridique de la presse scolaire et lycéenne	M N FROIDURE	n° 3/4	nov/déc 88	p 25
Deux classes pour un journal	Elisabeth DION	n° 3/4	nov/déc 88	p 41

La presse scolaire : un patrimoine à sauver	M N FROIDURE	n° 3/4	nov/déc 88	p 51
Et si le petit Gustave devenait..	Dominique FOSSARD	n° 3/4	nov/déc 88	p 61
L'évolution de notre journal	J Claude SAPORITO	n° 3/4	nov/déc 88	p 67
Vendus ! Synthèse	A PITTION ROSSILLON	n° 3/4	nov/déc 88	p 76
Les publications scolaires se font diverses	Lucien BUESSLER	n° 3/4	nov/déc 88	p 9
La presse écrite, toujours la presse.	M N FROIDURE	n° 7	mars 89	p 36
de la gazette scolaire aux magazines de jeunes				
Poitiers 89 : évolution ou révolution de la presse jeunes	M N FROIDURE	n° 9/10	mai/jui89	p 36
Déclaration des droits de la presse Jeunes		n° 11/12	jui/aou 89	p 6

15. VIE ECONOMIQUE A L'ECOLE

16. FORMATION... PSYCHOPEDAGOGIE

17. INSPECTION

18. ENTRAIDE PRATIQUE

Rubriques FGEP, Bonnes adresses, je demande/je propose,	n° 2	oct 88	
marmothèque, gros sous pour petits budgets	n° 6	fév 89	
	n° 1	sept 88	

FICHES E.P

Plastification de documents	J F COMBEMOREL	n° 2	oct 88	p 51
Recette des olives en bocaux	Frédéric LESPINASSE	n° 2	oct 88	p 52

19. VIE EN ETABLISSEMENT

20. AUDIOVISUEL

21. NOTES DE LECTURES

Pratique des entretiens familiaux. M BERGER	Ann'Marie DJEGHMOLM	n° 1	sept 88	p 38
Les enfants de JOCASTE. C OLIVIER	Ann'Marie DJEGHMOLM	n° 1	sept 88	p 39
Pour le plaisir d'écrire à l'école élémentaire. A CLERINO	Michel LOICHOT	n° 3/4	nov/déc 88	p 85
Tous les enfants peuvent réussir. A DE LA GARANDERIE. G CATTAN	Michel ALBERT	n° 3/4	nov/déc 88	p 86
Grammaire de l'imagination. G RODARI	A PITTION ROSSILLON	n° 5	jan 89	p 43
Les origines du savoir. A GIORDAN et G de VECCHI	Michel ALBERT	n° 6	fév 89	p 40
Le parfum. P SUNSKIND	A PITTION ROSSILLON	n° 9/10	mai/jui 89	p 84
Les idiomatics français/anglais. G BLUM	A PITTION ROSSILLON	n° 9/10	mai/jui 89	p 84
Abécédaire de l'ambiguïté. A JACQUARD	A PITTION ROSSILLON	n° 9/10	mai/jui 89	p 84
Dictionnaire du français branché. P MERLE	A PITTION ROSSILLON	n° 9/10	mai/jui 89	p 84
Guide du français tic et toc.	A PITTION ROSSILLON	n° 9/10	mai/jui 89	p 84

22. DECOUVERTE DU MILIEU, EVEIL, VOYAGES, CL. TRANSPLANTEES

Partir en classe de neige	Serge JAQUET	n° 2	oct 88	p 12
La classe ailleurs et autrement :	Monique MERIC	n° 11/12	jui/aout89	p 10
Une stratégie face à la violence				

L'ingénieur et le lichen : un ingénieur en classe de perft	René LAFITTE	n° 6	fév 89	p 31
Une production coopérative : l'album. Album ou pas ?	Marguerite BIALAS	n° 7	mars 89	p 12
	Martine BONCOURT	7	mars 89	p 14
Travaux et recherches des jeunes de la SES de Thann : visite de la piscine		n° 11/12	oct/nov88	p 11

23. ECHOS DE LA COMMISSION

Présentation de la Commission	Didier MUJICA	n° 1	sept 88	p 43
Infos ICEM-PEMF	Anne VALIN	n° 1	sept 88	p 44
Vie de l'ICEM	Eric DEBARBIEUX	n° 1	sept 88	p
Circuits de travail en 88/89	Didier MUJICA	n° 2	oct 88	p 56
Circuit de travail GAPP Rééducations	Elisabeth CALMELS	n° 3/4	nov/déc 88	p 79
Rappel des circuits		n° 6	fév 89	p 47
Circuit Psychoop		n° 7	mars 89	p 39
Entraide au sein d'un circuit	Serge JAQUET	n° 8	avril 89	p 5
Futurs dossiers : Evaluations - Lectures		n° 8	avril 89	p 42
Avenir de la Com ES et de CHANTIERS		n° 9/10	mai/jui89	p 3
Informations Com ES		n° 11/12	jui/aou 89	p 35

24. DIVERS

Droits des enfants :				
Droits de l'enfant	Michel FEVRE	n° 8	avril89	p 36
le point sur les manifestations prévues en 89 sur les droits des enfants		n° 9/10	mai/jui 89	p 11

CA SE PASSE COMME CA.... sur air de pub...

Audrey est en CE1 cette année. Sa mère la voit ranger ses images dans son cartable.

- Pourquoi tu emportes les images que tu as gagnées ?
- Ben, tu comprends, si on a envie d'aller faire pipi, on doit rendre une image à la maitresse !

Bon dieu! J'y avais pas pensé...Je commence demain !

- Et comment tu les gagnes Audrey ces images ?
- Eh ben ca dépend quand on travaille bien... Ou alors si on baïlle la maîtresse nous donne une image d'hippopotame!

Des fois je me sens las, mais las !

Un sentiment de perplexité m'envahit soudain quant à l'immensité de la tâche à accomplir ...

Michel GIRIN

Ces faits qui sont en opposition avec les Droits élémentaires des enfants sont à dénoncer vigoureusement. Et parallèlement, à nous de montrer qu'il existe d'autres manière d'agir, d'être, de vivre avec les enfants...

Et nous, comment agissons nous pour les déplacements des enfants (toilettes, recherche de matériel...)

CHANTIERS attend vos réactions...

Association Ecole Moderne des Travailleurs de l'Enseignement Spécial

La Commission Enseignement Spécialisé de l'ICEM (Institut Coopératif de l'Ecole Moderne - Pédagogie Freinet), déclarée en Association Ecole Moderne des Travailleurs de l'Enseignement Spécial, organisée au niveau national en structures coopératives d'échanges et de travail, a pour objectifs :

- la lutte permanente contre les pratiques ségrégatives dans l'institution scolaire
- la réflexion sur les pratiques pédagogiques et leur adéquation aux difficultés des enfants et à leurs besoins dans la société actuelle
- la recherche de solutions pour pallier les carences du système éducatif
- la formation des praticiens

CHANTIERS

CHANTIERS est le bulletin coopératif d'échanges et de réflexions de la Commission Enseignement Spécialisé. Il est élaboré à partir des apports des lecteurs et des travailleurs des circuits d'échanges.

L'abonnement comprend douze numéros (soit environ 250 pages).

Pour tout contact avec la Commission:

Didier MUJICA
18 rue Ferrée
ASNIERES
18000 BOURGES

Articles pour CHANTIERS:

Michel LOICHOT
31 rue du Château
77100 NANTEUIL les MEAUX

MODALITES D'ABONNEMENT EN 1989/90

- Le prix de l'abonnement est fixé à 100 F.
- Votre abonnement commencera le mois suivant votre demande et se poursuivra durant 12 mois.
- Les DOSSIERS seront diffusés et vendus hors abonnement.
- Vous pouvez aider la Commission par un don joint à votre abonnement. Merci d'avance.

POUR VOUS ABONNER, REMPLISSEZ LE FICHET CI DESSOUS ET ENVOYEZ LE A :

Jean MERIC - 10 rue de Lyon - 33700 MERIGNAC

à servir à (nom, prénom, adresse, code) :

--	-------------------------------

Paiement
à l'ordre de
A.E.M.T.E.S.
C.C.P. 915.85 U LILLE

Association Française pour l'Étude de l'Économie
12 rue de la République - 69001 LYON

Le présent document est le résultat d'une enquête menée par l'Association Française pour l'Étude de l'Économie, en collaboration avec le Service de l'Économie de la Région Rhône-Alpes. Il a pour objet d'analyser les conditions de travail et de rémunération des salariés dans les entreprises de la région.

Les données recueillies ont été traitées et synthétisées dans ce rapport. Elles concernent les entreprises de la région Rhône-Alpes, classées par secteur d'activité. Les résultats sont présentés sous forme de tableaux et de graphiques. Les conclusions de l'étude sont exposées dans la dernière partie du rapport.

CONCLUSIONS

Les conclusions de l'étude sont les suivantes : les conditions de travail et de rémunération des salariés dans les entreprises de la région Rhône-Alpes sont globalement satisfaisantes, mais il reste à améliorer certaines aspects, notamment la rémunération des salariés à temps partiel et la formation professionnelle.

Les conclusions de l'étude sont les suivantes : les conditions de travail et de rémunération des salariés dans les entreprises de la région Rhône-Alpes sont globalement satisfaisantes, mais il reste à améliorer certaines aspects, notamment la rémunération des salariés à temps partiel et la formation professionnelle.

Association Française pour l'Étude de l'Économie
12 rue de la République - 69001 LYON
Tél. 04 78 12 12 12

Service de l'Économie de la Région Rhône-Alpes
12 rue de la République - 69001 LYON
Tél. 04 78 12 12 12

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des entreprises enquêtées
Annexe 2 : Réponses aux questionnaires
Annexe 3 : Données statistiques

Association Française pour l'Étude de l'Économie
12 rue de la République - 69001 LYON

Directeur de la Publication: D. VILLEBASSE - 35 rue Neuve - 59200 TOURCOING
Commission Paritaire des Papiers et Agences de Presse n° 58060
Imprimerie Spéciale: Ecole Célestin Freinet - IMP Clair Joli -
69070 - LAMURE, S/ AZERGUES